

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [micheline Bourdon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7462b73b46e0b54f95e54736>

Date d'obtention : 2023-12-07 21:09:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la démarche SEXTO est un outil pour les intervenants scolaires si formé (badge), qu'il est important de suivre la démarche SEXTO lorsque un élève se dit être témoin ou victime d'une situation de sextage. C'est un outil efficace, qui réduit les délais de traitements qui encadre les interventions et le rôle de chacun des partenaires.

De plus, je retiens que l'intervenant doit pas chercher à prendre connaissances du contenu de son appareil électronique de l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai acquis des connaissances qui va me permettre de me sentir plus sécurisée, plus efficace et voir mieux plus objective dans une intervention de sextage. Cette formation m'a également permis de mieux comprendre le rôle chacun des partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rester calme et neutre en tout temps, avoir un ton rassurant, évitez de voir le contenu du téléphone, m'amener le jeune à fermer et déposer par lui-même son appareil électronique dans un sac identifié à son nom et scellé. Je retiens aussi que l'intervention 4 éléments suivants sont essentiels pour me guider dans mon intervention: l'amorce (contexte), la nature des gestes et images partagées, l'intention au moment du partage, l'étendue du partage. Faire attention de limiter les impacts. L'importance d'agir rapidement afin de minimiser les conséquences sur les jeunes impliqués.